



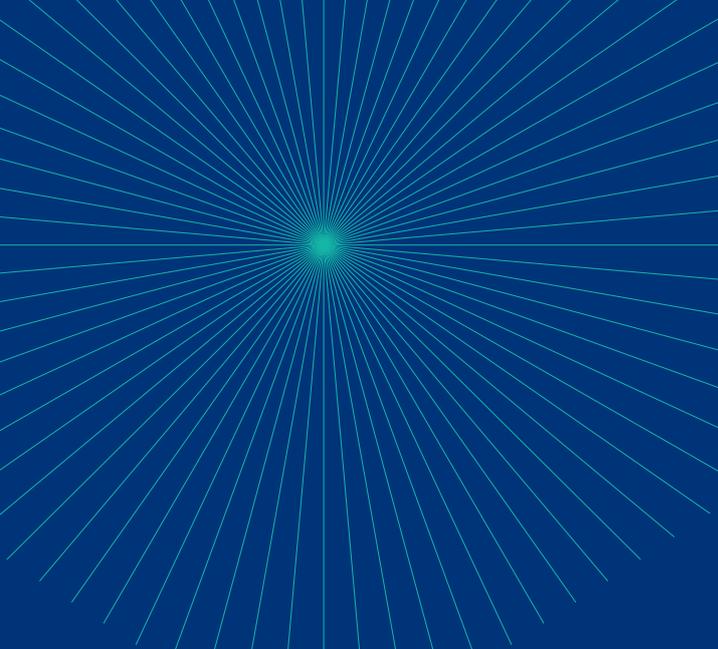
INDICE D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

2024

A large, light blue sunburst graphic with many thin lines radiating from a central point, positioned behind the main title text.

INDICE D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

2024



L'édition 2024 est la onzième de l'Indice d'Attractivité du Territoire.

Depuis la création de la Commission Promotion de l'Attractivité du Territoire au sein des Conseillers du Commerce extérieur de la France (les CCE), cet Indice est devenu un symbole du dynamisme de ce réseau. Il nous offre un regard sur l'attractivité de la France, au plus près du terrain. Pour cette édition, les CCE se sont, comme chaque année, largement mobilisés avec près de 1 600 répondants, soit plus de 36 % des membres du réseau.

Plusieurs grands enseignements ressortent de cette enquête :

01

Pour la deuxième année consécutive, l'Indice d'Attractivité du Territoire est en baisse, avec une diminution qui touche presque tous les critères et encore plus fortement celui de la sûreté des personnes. L'Indice retrouve ainsi en 2024 son niveau de 2017. On constate néanmoins une tendance de fond à l'amélioration sur les critères traditionnellement faibles mais très structurants pour les choix des investisseurs (fiscalité, charge administrative et réglementaire, coût de la main d'œuvre, flexibilité du travail et climat social).

Cette progression est nuancée par la relative dégradation des atouts historiques liée à l'attractivité du territoire pour les cadres (environnement culturel, qualité de vie, etc.). L'enjeu pour la France devient aujourd'hui d'améliorer son image de marque afin de redonner confiance aux investisseurs sur l'environnement de leurs activités.

02

Pour la seconde fois, les CCE comparent l'attractivité de notre territoire par rapport à celui de ses voisins européens. Alors que la France arrive depuis plusieurs années en tête des classements européens en matière de projets d'investissements, elle continue à être perçue comme relativement moins attractive que l'Allemagne, même si l'écart se resserre.

03

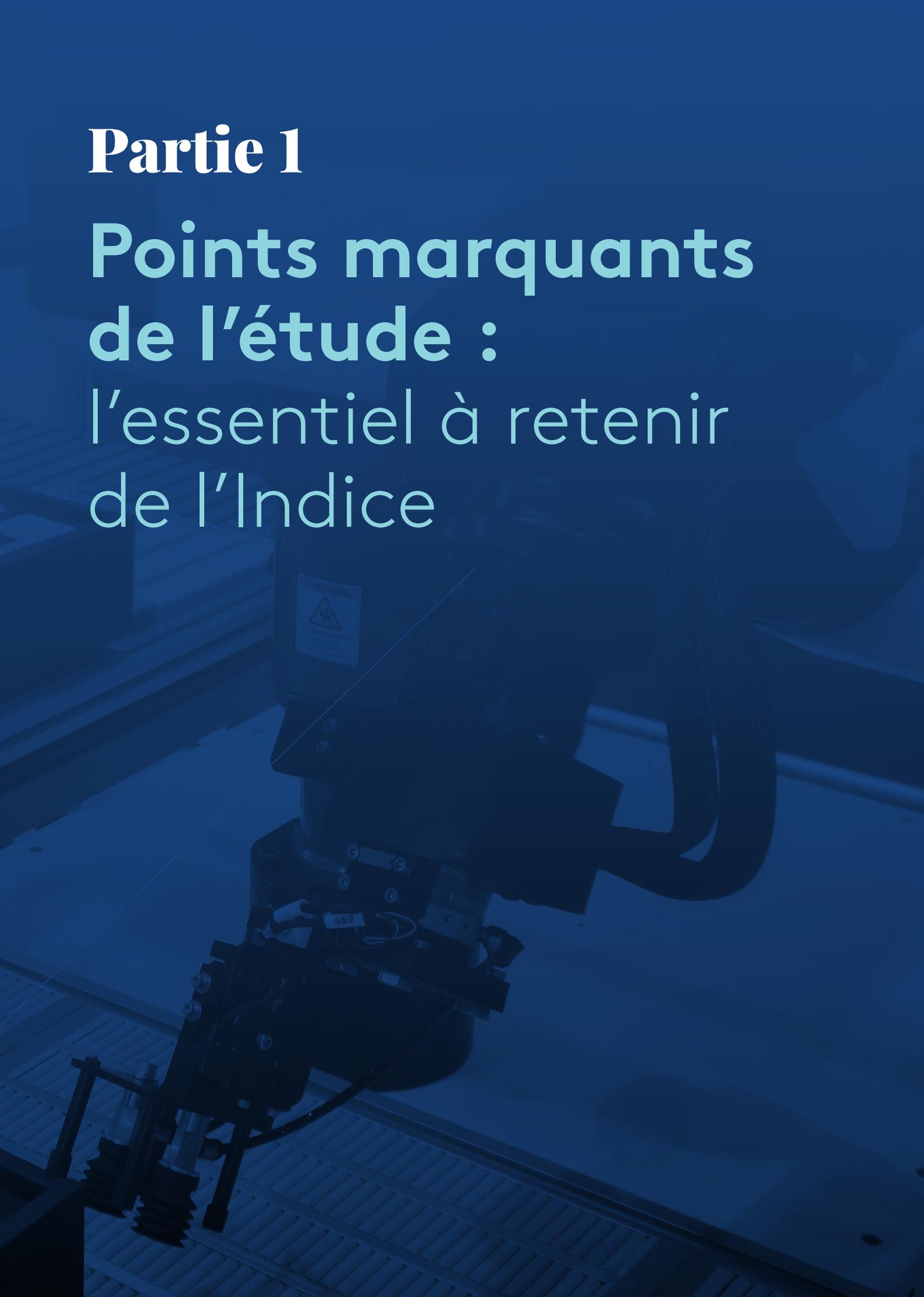
Les attentes vis-à-vis de l'exécutif restent fortes, notamment en matière de simplification, de poursuite de la baisse de la fiscalité, ou dans une moindre mesure, en matière de soutien aux filières industrielles et à l'innovation.

Partie 1	05
Points marquants de l'étude : l'essentiel à retenir de l'Indice	
Partie 2	07
Une baisse générale de l'Indice qui retrouve son niveau de 2017	
Partie 3	09
Une baisse qui concerne presque tous les critères , y compris les traditionnels points forts, et que ne compense pas la forte remontée du critère de l'énergie	
Partie 4	13
Des investisseurs qui continuent à exprimer des attentes fortes en matière de baisse de la fiscalité, de simplification et de soutien aux filières économiques	
Partie 5	17
Un besoin de déployer une stratégie d'influence valorisant l'attractivité française vis-à-vis de ses voisins européens	



Partie 1

Points marquants de l'étude : l'essentiel à retenir de l'Indice



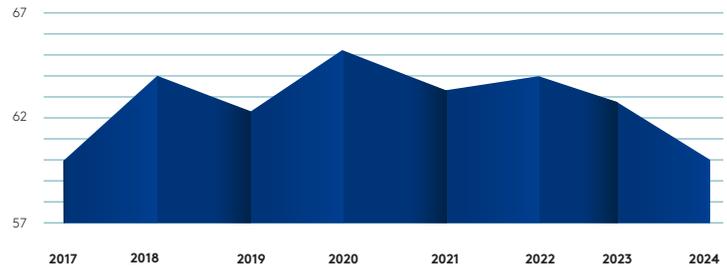
Un Indice en baisse malgré un soutien certain aux initiatives des pouvoirs publics

Un Indice global qui prolonge sa baisse de 2022...

60
100

... pour retrouver, avec une note de 60, le niveau de 2017

Évolution de l'indice d'attractivité depuis 2017



Un impact des décisions gouvernementales jugé globalement positif

La simplification des démarches d'implantation d'entreprises, en particulier industrielles

La baisse des impôts de production (CFE, CVAE, taxe foncière)



Les mesures du plan France 2030 en matière de **soutien à l'innovation**

Les programmes de soutien spécifique à l'industrie (Territoires d'Industrie, sites « clés en main », etc.)



Le besoin d'une meilleure communication du gouvernement sur ses actions

PRIORITÉ POUR :

L'action du gouvernement en matière de **politique fiscale**

90%

Les réponses du gouvernement face à la **crise énergétique**

75%

L'action du gouvernement en matière de **soutien à l'innovation**

89%

Critères	Indice 2024	Variation 2023
Environnement culturel	87,5	↘ -4,5
Qualité des infrastructures	84,1	↘ -2,4
Qualité de vie et environnement	82,3	↘ -5,5
Capacités d'innovation et de recherche	83,0	↘ -2,6
Qualité de la main d'œuvre	78,4	↘ -3,4
Sécurité juridique	76	↘ -3,9
Approvisionnement énergétique et coût de l'énergie	62,5	↗ +8,8
Sûreté des personnes	56	↘ -11,8
Coût de la main d'œuvre	33,1	↘ -2,3
Fiscalité	26,3	↘ -1,1
Flexibilité du travail et climat social	26	↘ -2,3
Charges administratives et réglementaires	25,4	↘ -1,3

Partie 2

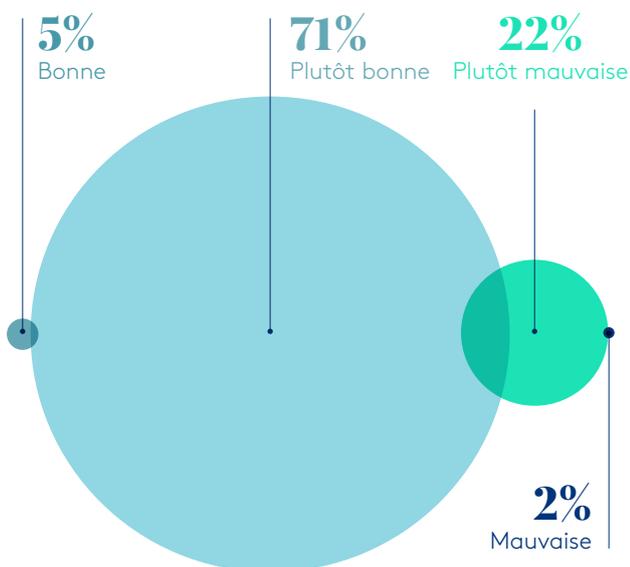
Une baisse générale de l'Indice qui retrouve son niveau de 2017



A 60 points, l'Indice continue sa baisse entamée depuis deux ans, et retrouve les taux d'avant 2018.

Cette tendance se retrouve dans l'analyse du "ressenti" des répondants. Avec 76% de réponses positives ou très positives, le score baisse de 4 points par rapport à l'édition précédente.

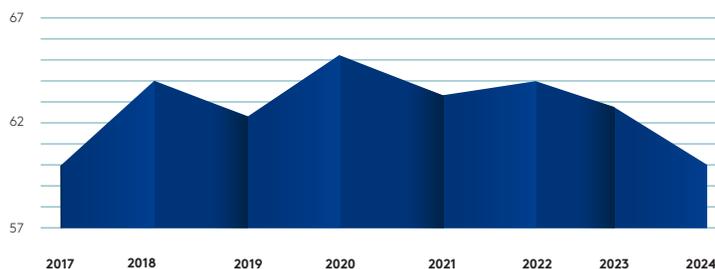
Globalement, diriez-vous que l'attractivité du territoire français est perçue dans votre pays d'implantation comme... ?



La perception sur les six derniers mois est mitigée. Les répondants sont 46% à penser que l'attractivité du pays s'est fortement ou légèrement dégradée et 54% à affirmer qu'elle s'est légèrement ou fortement améliorée, en légère baisse par rapport à 2023.

Alors que les résultats de l'édition précédente pouvaient laisser penser que l'attractivité de la France souffrait d'une baisse conjoncturelle, liée à la crise énergétique, cette édition semble confirmer une dégradation plus durable de la perception de l'attractivité de la France.

Évolution de l'indice d'attractivité depuis 2017



Les niveaux records de 2018 et 2020 pouvaient s'expliquer par l'arrivée aux responsabilités d'une nouvelle majorité présidentielle et parlementaire sensibles aux enjeux d'attractivité, puis, après la crise sociale de 2019, par la poursuite de réformes ambitieuses fortement soutenues par les répondants à nos enquêtes. Il s'agissait notamment de la baisse de l'imposition sur le capital, à travers la mise en place d'un prélèvement forfaitaire, de la loi PACTE relative à la croissance et à la transformation des entreprises, ou encore à la bascule du CICE en baisse de charges.

La France a aussi su tirer profit de grandes évolutions comme le Brexit. Cette perception positive de l'ambition et des mesures adoptées par le gouvernement, incarnées notamment lors des sommets annuels Choose France, s'est accompagnée d'une tendance à la hausse des investissements directs étrangers (IDE) dans l'Hexagone.

Comment interpréter cette baisse de l'Indice en 2024 ?

L'attractivité de la France semble être cette année soumise à deux dynamiques distinctes. Tout d'abord, un soutien pérenne des répondants aux réformes en cours et une légère hausse, depuis 2017, de l'Indice sur ses critères traditionnellement faibles, mais que les investisseurs considèrent comme structurants pour leurs choix d'investissements : fiscalité, charge administrative et réglementaire, coût de la main d'œuvre, flexibilité du travail et climat social.

Par ailleurs, on constate que ces éléments encourageants ne suffisent pas à maintenir le niveau de l'Indice élevé. En effet, on observe en 2024 une baisse sur les atouts historiques liés à l'attractivité du territoire pour les choix d'installation personnels (environnement culturel, qualité de vie, etc.) et relevant de « l'image de marque » du pays.

Partie 3

Une baisse qui concerne presque tous les critères,

y compris les traditionnels
points forts, et que ne compense
pas la forte remontée du critère
de l'énergie

Les précédents pics de 2018 et 2020 s'expliquaient en grande partie par des hausses perceptibles des critères traditionnellement faibles de l'attractivité du territoire.

Les critères de la charge administrative et réglementaire, de la fiscalité et du coût de la main d'œuvre se sont stabilisés, voire ont augmenté depuis 2017. C'est notamment le cas de la fiscalité (+11 points entre 2017 et 2024) et de la flexibilité au travail / climat social (+ 9 points).

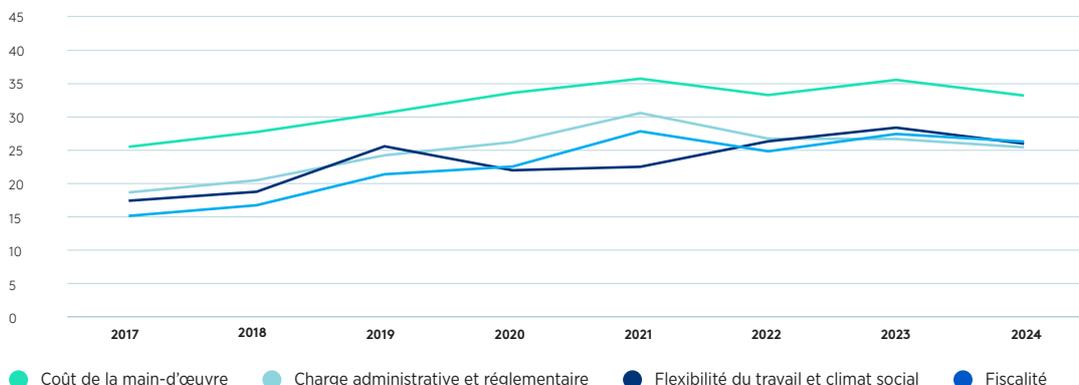
La charge administrative et réglementaire, quant à elle, augmente de 6 points au cours des huit dernières années et le coût de la main d'œuvre de 7 points.

La fiscalité et la charge administrative et réglementaire se stabilisent en 2024.

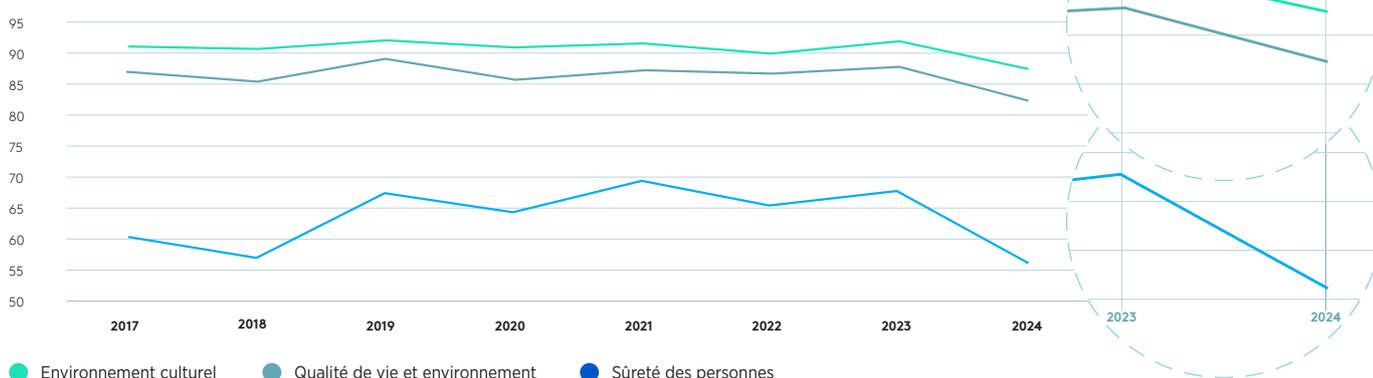
Les mesures et les efforts réalisés par le gouvernement pour favoriser l'investissement sont reconnus par les répondants.

Un pic sur ces critères avait été atteint en 2021, à un moment exceptionnel où les pouvoirs publics mettaient en place le "quoiqu'il en coûte" pour aider les entreprises et les ménages à traverser la crise de la COVID-19.

Graphique : l'évolution des points faibles historiques de la France entre 2017 et 2024



Graphique : l'évolution des points forts historiques de la France entre 2017 et 2024



A l'inverse, les critères traditionnellement forts de l'Indice subissent un fort décrochage, après des années en dents de scie depuis 2019.

Les baisses les plus notables en 2024 concernent la sûreté des personnes (-11,8 points), la qualité de vie et environnement (-5,5 points), l'environnement culturel (-4,5 points), des critères pourtant traditionnellement forts de l'attractivité de la France.

Avec 56 points, la sûreté des personnes est à son score le plus bas depuis la création de l'Indice en 2015. Les différents mouvements sociaux de l'année 2023 ont pu jouer un rôle négatif dans la perception de la France depuis l'étranger. Cependant, ces événements ne peuvent expliquer en totalité ces inquiétudes (le critère «flexibilité du travail et climat social» ne baisse cette année que de -2,3 points).

Ces réponses traduisent ainsi une inquiétude générale, à quelques mois des Jeux Olympiques et Paralympiques où les enjeux de sécurité et de sûreté des personnes seront au centre des préoccupations.

Conjointement, la qualité de vie et environnement ainsi que l'environnement culturel accusent leur plus forte baisse depuis la création de l'Indice.

Si ces données ne viennent pas menacer frontalement la capacité de la France à attirer de nouveaux investissements étrangers, elles peuvent agir comme une mise en garde concernant son attractivité touristique et sa capacité à attirer des cadres séduits par le mode de vie "à la française".

Sur l'ensemble des douze critères, seul celui de l'approvisionnement énergétique et du coût de l'énergie est en hausse.

Après deux ans de baisse consécutive, et une chute remarquée en 2023 de 17,89 points, ce critère remonte de 8,8 points. Les mesures mises en place par les pouvoirs publics (bouclier tarifaire, mise à contribution d'EDF, développement des infrastructures de production d'énergie renouvelable, plan de sobriété énergétique, mesures en faveur du nucléaire, etc.) semblent donc avoir rassuré les répondants à cette enquête. Cette amélioration est particulièrement appréciée en Europe, où ce critère augmente de 14,5 points. Pour autant, il ne retrouve pas son niveau d'avant la crise énergétique.

L'Indice de chacune des zones géographiques reste assez proche de la valeur de l'Indice général, qui est de 60.

On remarque que l'Indice a plus fortement baissé pour l'Amérique du Nord et l'Eurasie.

L'Asie Pacifique reste traditionnellement plus sévère quant à l'attractivité de la France. Cette année marque une chute notable de la perception de la sûreté des personnes (-30 points par rapport à 2023), critère auquel les répondants de cette zone ont toujours été sensibles. L'Amérique latine et Caraïbes et la zone Afrique Océan Indien accordent le meilleur score à l'attractivité de la France, avec un Indice à deux points au-dessus de l'Indice général.

Valeur de l'Indice par zone géographique

Zone	2023	2024
Amérique du Nord	63	↘ 58
Amérique Latine, Caraïbes	66	↘ 62
Afrique Océan Indien	64	↘ 62
Asie Pacifique	60	↘ 57
Europe élargie	64	↘ 61
Eurasie	64	↘ 59
Proche et Moyen Orient, Maghreb	61	↘ 60

Détail par zone géographique

Amérique du Nord

Indice 2024	58
Évolution depuis 2023	-5
Plus forte hausse	Coût de la main d'œuvre et approvisionnement et coût de l'énergie (+3,1)
Critère le moins bien noté	Sécurité juridique (-12,8)

Europe élargie

Indice 2024	61
Évolution depuis 2023	-3
Plus forte hausse	Approvisionnement et coût énergétique (+14)
Critère le moins bien noté	Sûreté des personnes (-11,8)

Eurasie

Indice 2024	59
Évolution depuis 2023	-4
Plus forte hausse	Sécurité juridique (+10,7)
Critère le moins bien noté	Coût de la main d'œuvre (-16,7)

Amérique latine & Caraïbes

Indice 2024	62
Évolution depuis 2023	-4
Plus forte hausse	Sécurité juridique (+3,7 points)
Critère le moins bien noté	Qualité de vie et l'environnement (-7,4)

Proche & Moyen Orient Maghreb

Indice 2024	60
Évolution depuis 2023	-5
Plus forte hausse	Charge administrative et réglementaire (+3)
Critère le moins bien noté	Sûreté des personnes (- 8,5)

Afrique Océan Indien

Indice 2024	62
Évolution depuis 2023	-2
Plus forte hausse	Approvisionnement et coût de l'énergie (+11,7)
Critère le moins bien noté	Qualité de vie et l'environnement (-5,6)

Asie Pacifique

Indice 2024	57
Évolution depuis 2023	-3
Plus forte hausse	Approvisionnement et coût de l'énergie (+11,7)
Critère le moins bien noté	Sûreté des personnes (-30)

Partie 4

Des investisseurs

qui continuent à
exprimer des attentes
fortes en matière de
baisse de la fiscalité,
de simplification
et de soutien aux
filères économiques

Pour la première fois, les répondants ont été invités à préciser le critère qui a, selon eux, le plus gagné en importance.

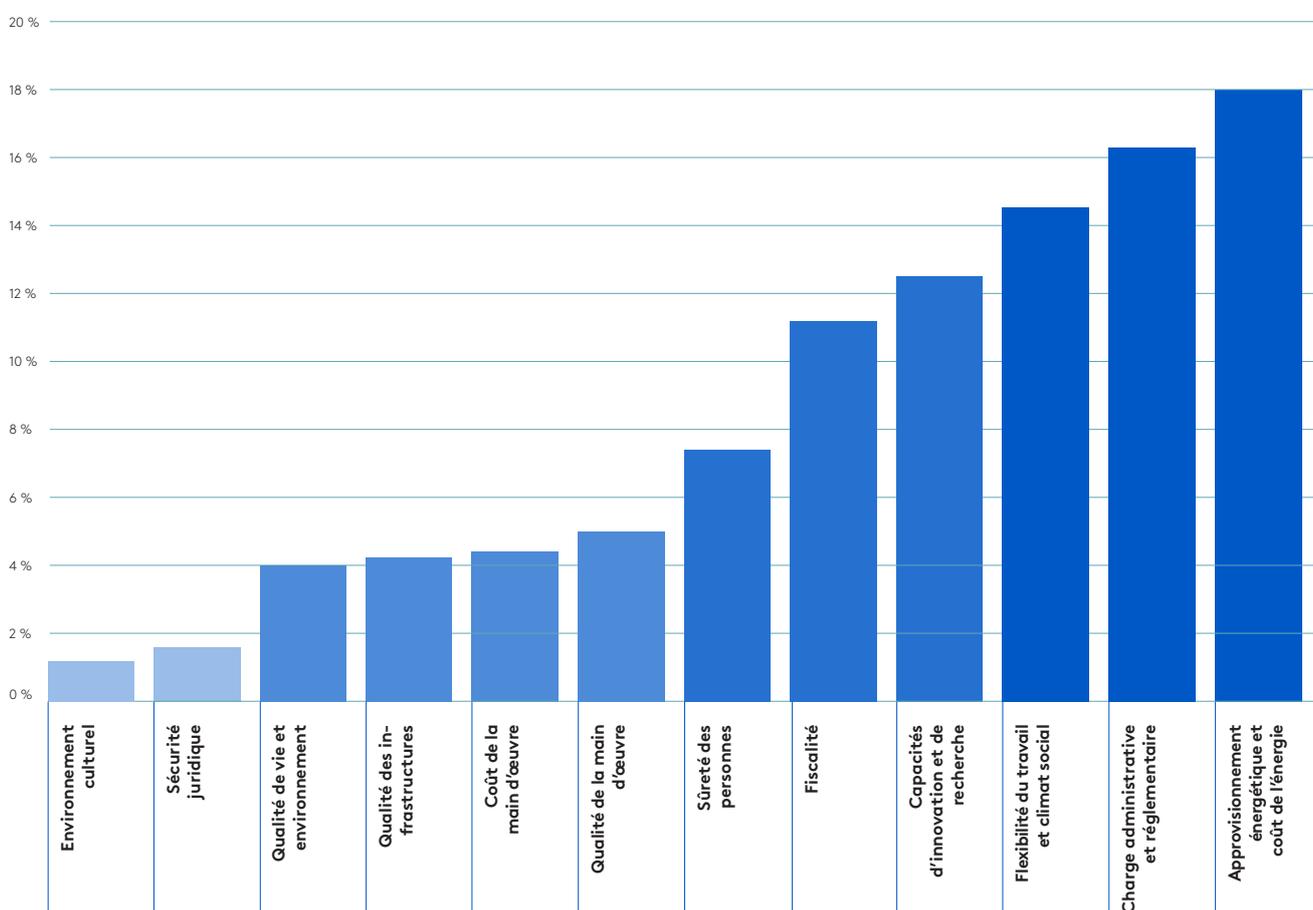
Le critère de l’approvisionnement et du coût de l’énergie arrive en tête du classement avec 18% de réponses, devant la charge administrative et réglementaire à 16%.

Malgré un regain en attractivité à la suite de la crise énergétique, les investisseurs restent particulièrement attentifs aux réformes mises en place par le gouvernement pour limiter l’explosion des coûts associés.

la notation de ce critère pourrait beaucoup évoluer dans le temps, d’autant plus que le ministre de l’Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ayant annoncé fin janvier 2024 la sortie progressive du bouclier tarifaire, avec une augmentation des tarifs réglementés de vente (TRVE) comprise entre 8,6 % et 9,8 % pour les professionnels et les ménages. Pour les petites entreprises, selon les contrats, l’évolution se situera entre 5,2 % et 8 %.

En cohérence avec les résultats des éditions précédentes, les CCE portent cette année encore une grande attention à la politique fiscale du gouvernement français.

Parmi les douze critères suivants, quel est le critère qui a le plus gagné en importance ?

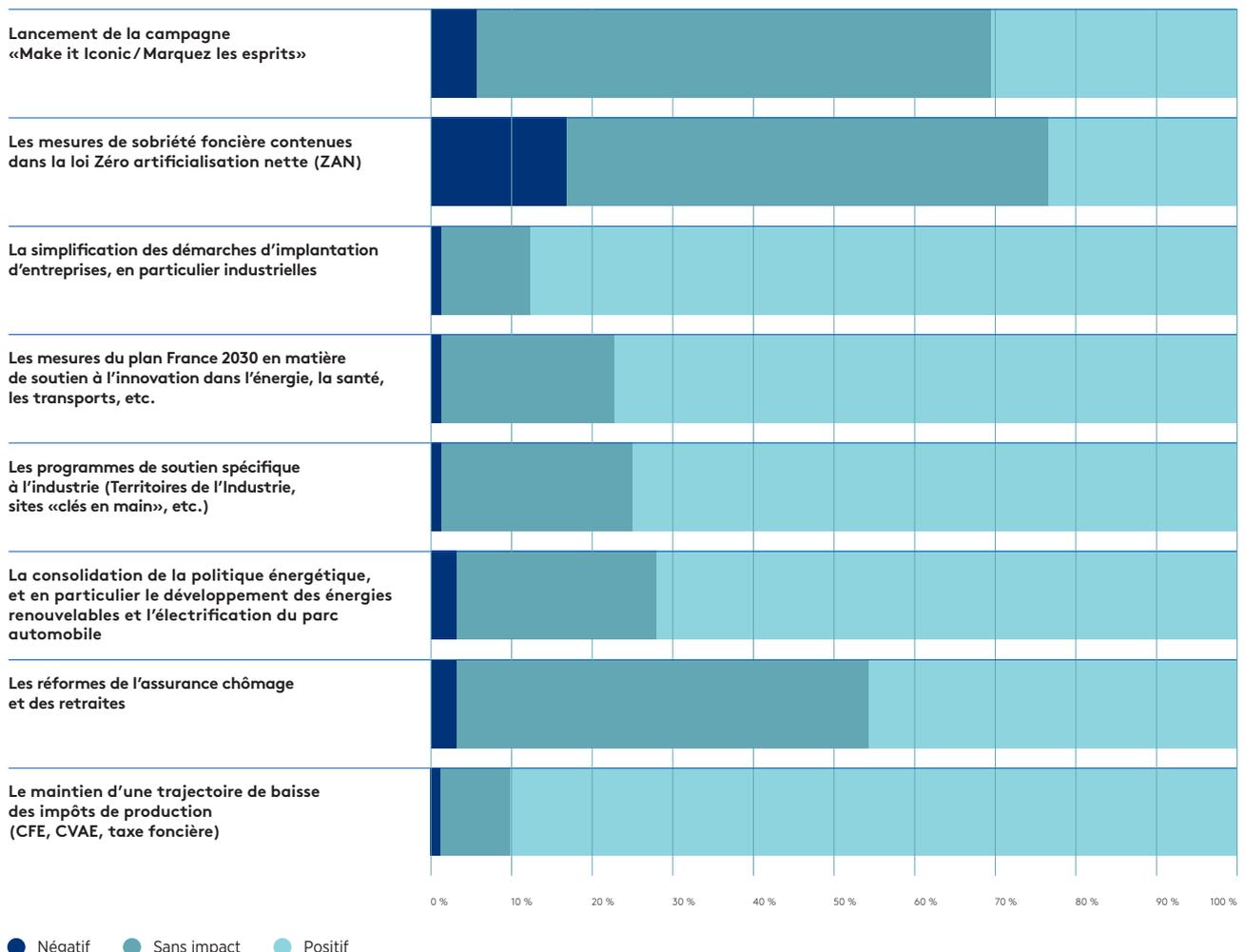


La poursuite de la baisse des impôts de production aura un impact positif pour 90% des répondants. Il s'agit d'une décision qui suscite le plus d'adhésion cette année.

Pour de nombreux répondants, l'attention grandissante portée à l'industrie par le gouvernement continue d'apporter des résultats concrets, cette tendance s'étant déjà illustrée en 2023.

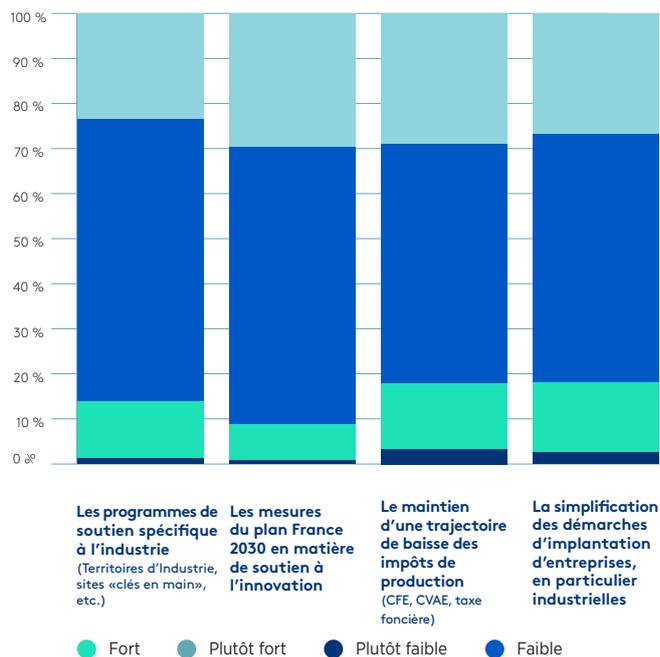
La simplification des démarches d'implantation des entreprises, en particulier industrielles, est évaluée comme positive à 88%. Les programmes de soutien spécifiques à l'industrie se trouvent complétés des mesures du plan France 2030 pour les secteurs d'innovation. Le signal semble apprécié par les répondants qui sont respectivement 75% et 77% à escompter un impact positif de chacune des mesures, un pourcentage qui reste stable entre 2023 et 2024.

Quel est ou quel serait selon vous l'impact de ces décisions gouvernementales sur l'attractivité du territoire français ?



En conséquence, les attentes des répondants vis-à-vis de l'exécutif pour les prochains mois sont dirigées en priorité vers les mesures du plan France 2030 en matière d'innovation, fortement plébiscitées par le réseau CCE à 91%.

Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'exécutif sur les sujets suivants



La consolidation de la politique énergétique et, en particulier le développement des énergies renouvelables et l'électrification du parc automobile recueille 62% d'avis positifs.

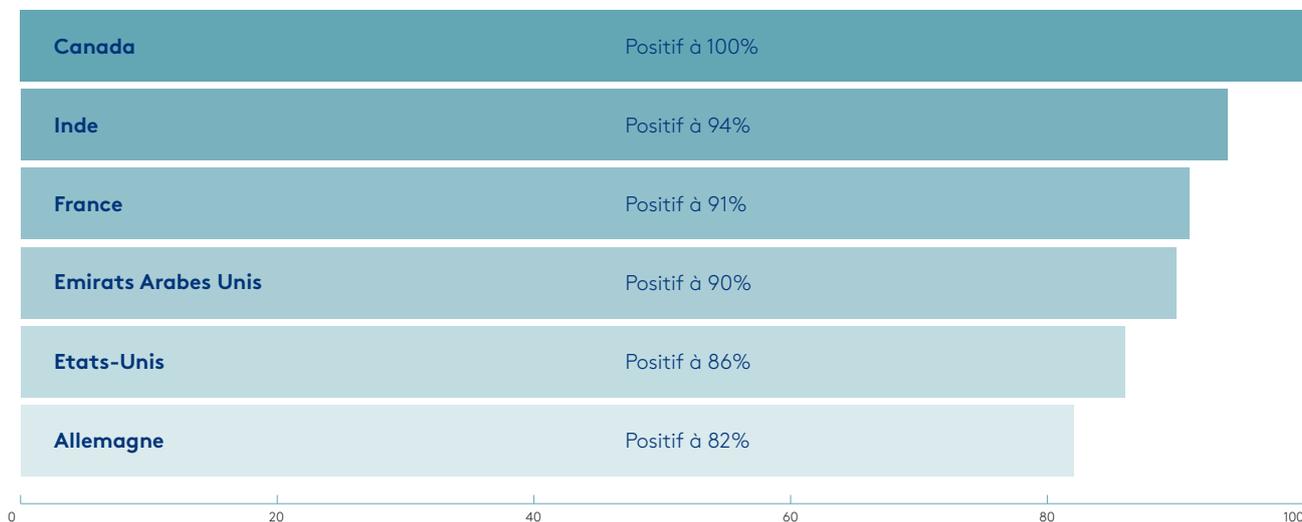
A l'opposé, une majorité de répondants considère que les réformes de l'assurance-chômage et des retraites n'auront que de très faibles impacts sur l'attractivité du territoire : seuls 45% estiment qu'elles auront un impact positif (soit tout de même 2% de plus qu'en 2023).

Les mesures de sobriété foncière ne recueillent, à ce stade, que 23% d'avis positifs.

La campagne "Make it Iconic", récemment lancée par le gouvernement, ne joue encore qu'un rôle globalement minime pour l'attractivité de la France.

Cependant, les résultats sont nettement plus encourageants dans les six pays «pilotes», où la campagne a été lancée en octobre 2023. Cette campagne mériterait ainsi d'être généralisée.

Perception de la campagne «Make it Iconic/Marquez les esprits»



Partie 5

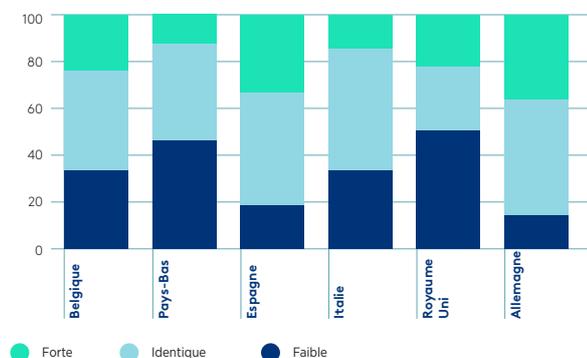
Un besoin de déployer une stratégie d'influence valorisant l'attractivité française vis-à-vis de ses voisins européens

Alors que l'attractivité relative du Royaume-Uni continue à baisser à la suite du Brexit, c'est aujourd'hui le pays qui obtient, parmi nos principaux concurrents européens, le plus mauvais score en la matière.

Le projet de loi annoncé fin janvier 2024 par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique pour renforcer l'attractivité financière de la France est un signal fort dans la défense des intérêts de la place parisienne afin d'attirer de nouveaux capitaux.

La France possède également une attractivité relative supérieure à celle de l'Italie, de la Belgique et, depuis cette année, des Pays-Bas. La balance est en revanche légèrement favorable à l'Allemagne et, pour la première fois, à l'Espagne. On notera que si nos voisins d'Outre-Rhin sont encore, selon les répondants, légèrement plus attractifs pour les investisseurs, l'écart avec la France se réduit considérablement depuis l'an dernier (-23 points). L'amélioration régulière de la compétitivité française se trouve ici amplifiée par plusieurs tendances propres à l'économie d'outre-Rhin : l'impact sur l'industrie allemande de la forte augmentation des coûts de l'énergie et les tensions sur le marché du travail.

Compte tenu de leurs politiques respectives, l'attractivité globale de chacun ces pays, en comparaison de la France, vous paraît... ?

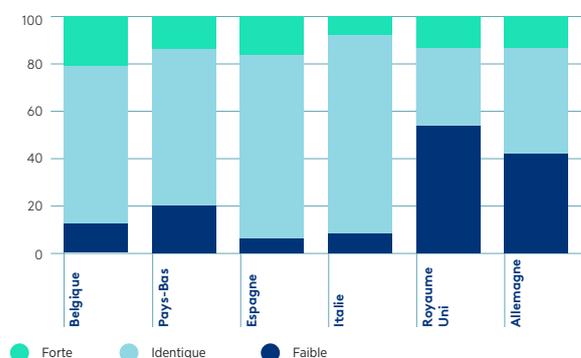


L'inflation Reduction Act mis en place aux États-Unis : seuls 47% des CCE estiment que cette mesure aura un impact sur leur activité. Ce chiffre semble faible au regard des mesures mises en place. En effet, seulement 65% des répondants d'Amérique du Nord ne se sentent concernés et 50% en Europe.

La poursuite de cette dynamique positive de rattrapage du déficit d'attractivité vis-à-vis de plusieurs de nos voisins suppose néanmoins une continuation des politiques engagées par le gouvernement, notamment en matière fiscale ou en matière de simplification administrative. La baisse des impôts de production est perçue par les investisseurs comme un signal rassurant qui détermine large-

ment la poursuite de la progression de l'attractivité française. Le maintien de ce cap est néanmoins susceptible d'être fragilisé par un climat social incertain et une relative dégradation de l'image de marque du pays. La stratégie française d'attractivité doit donc maintenir son exigence en matière de continuité des politiques fiscales ou de soutien aux filières, et ce malgré les contraintes budgétaires, mais aussi redorer son « image de marque ». Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, à l'été prochain, pourront constituer une opportunité d'amélioration de celle-ci et, plus globalement, de rayonnement.

Depuis un an, l'attractivité de chacun de ces pays vis-à-vis de la France est-elle... ?



Outre-Atlantique, l'Inflation Reduction Act joue un rôle important dans l'amélioration de l'attractivité des États-Unis selon les répondants basés sur le continent américain. Cependant, seuls 47% des CCE estiment que cette mesure aura un impact sur leurs activités. C'est bien vis-à-vis de nos voisins européens que se joueront les enjeux d'attractivité pour la France.

Les CCE des pays européens comparés plus haut avec la France auront dans ce cadre un rôle important dans l'identification des facteurs d'attractivité à valoriser auprès des investisseurs, comparativement à ceux des pays dans lesquels ils résident. Dans le contexte actuel, la capacité de la France à offrir aux investisseurs un approvisionnement énergétique sécurisé et à un coût compétitif devrait ainsi faire l'objet d'une attention particulière.

Il existe donc, au-delà de « l'image de marque » du pays, un enjeu fort de capitalisation sur les mesures prises par l'exécutif et qui sont toujours perçues positivement par les répondants : mesures en faveur de l'innovation, de la numérisation, de la transition énergétique, baisse des impôts de production, etc. Une stratégie de communication accrue à destination des investisseurs étrangers semble dans ce cadre très importante : elle devra permettre de les rassurer sur l'absence de retour en arrière sur les réformes structurelles mises en place depuis des années et sur le maintien d'un fort niveau d'ambition en la matière.

Annexe

Construction de l'Indice et valeur ajoutée de celui-ci

L'Indice d'Attractivité du Territoire est construit sur la base d'un sondage en ligne, basé sur le volontariat et accessible à l'ensemble du réseau des Conseillers du Commerce Extérieur, soit plus de 4300 CCE, dont près des deux tiers basés à l'étranger dans 152 pays.

Il leur est demandé d'évaluer la perception qu'ont les investisseurs potentiels de l'attractivité de la France selon douze critères, décrits plus bas. L'Indice d'Attractivité du Territoire est une « note » sur 100, construite à partir de la note attribuée sur ces douze critères.

La méthodologie de construction de l'Indice reste bâtie sur douze critères (charge administrative et réglementaire, fiscalité, qualité de la main d'œuvre, coût de la main d'œuvre, flexibilité du travail et climat social, sécurité juridique, approvisionnement énergétique et coût de l'énergie, qualité des infrastructures, capacités d'innovation et de recherche, qualité de vie et environnement, sûreté des personnes et environnement culturel), permettant d'évaluer de manière objective la perception globale, à l'étranger mais aussi en France, de l'attractivité du territoire français.

Dans cette onzième édition, près de 1600 CCE se sont à nouveau exprimés directement sur leur sentiment sur l'évolution de l'attractivité du territoire français durant les six derniers mois.

Cette mesure de l'évolution ressentie de l'attractivité et sa comparaison avec les évolutions de l'Indice « construit » à partir des douze critères fournit un bon éclairage sur l'impact subjectif de l'actualité nationale et internationale de l'année précédente.

L'objectif demeure d'actualiser cet Indice de manière annuelle. La prochaine édition de l'Indice est prévue pour le début de l'année 2025, et permettra d'évaluer avec encore plus de recul l'impact des mesures de l'exécutif en matière de fiscalité et de soutien aux filières économiques. Il permettra également d'évaluer l'impact des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sur l'image de marque du pays. Il s'attachera enfin à mesurer l'évolution de l'attractivité relative du territoire français par rapport à celui de ses voisins européens.

Plusieurs études, rapports et tableaux de bord existent déjà sur le sujet de l'attractivité (Tableau de bord de l'attractivité élaboré par Business France, Baromètre EY, etc.). Mais à la différence des autres rapports, l'Indice des CCE ne se concentre pas sur les indicateurs économiques quantitatifs ou sur les seules motivations des investisseurs qui ont fait le choix de s'implanter en France, mais propose une vision globale des facteurs d'attractivité du territoire et des freins à celle-ci.

Grâce à la taille de son échantillon et à la couverture géographique très large offerte par le réseau des CCE, l'Indice d'Attractivité du Territoire est un outil unique, permettant d'évaluer de façon plus précise l'attractivité de notre pays et les freins à celle-ci en s'appuyant sur ce que perçoivent les CCE installés dans différentes régions du monde et travaillant en étroite contact avec des chefs d'entreprise et managers étrangers, et donc des investisseurs actuels ou potentiels. Il joue donc un véritable rôle de « capteur d'opinion ».

Grâce à la diversité des membres du réseau, l'Indice peut être exploité par secteur d'activité ou par zone géographique. L'exploitation qui en est faite peut ainsi s'appuyer sur une compréhension fine des spécificités de chaque secteur ou zone, permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs approches et de construire en amont une stratégie différenciée d'influence auprès des investisseurs et des pouvoirs publics et donc de contribuer à faire évoluer de façon positive l'image de la France à l'étranger.

Les notes attribuées par les CCE répondant au questionnaire sur chaque critère ne reflètent pas un classement relatif de la France par rapport au reste du monde mais une perception des atouts à valoriser et des sujets sur lesquels des réformes sont attendues afin d'améliorer l'attractivité du pays. Par ailleurs, l'actualisation annuelle de l'Indice permet de comparer les évolutions dans le temps de la perception de l'attractivité du territoire et de mesurer de manière fine et différenciée l'impact sur les investisseurs étrangers potentiels des décisions prises en France par les pouvoirs publics, mais aussi d'événements marquants survenus à l'étranger ou sur le territoire national durant l'année précédente.

Avec le soutien d'Eurogroup Consulting

